


<p align="center"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b></p> <p align="center">-----</p> <p align="center"><b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 14 juin 2022</b></p>	<p>Envoyé en préfecture le 16/06/2022 Reçu en préfecture le 16/06/2022 Affiché le  ID : 074-200070852-20220614-CC_69_2022-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 30 Suppléants : 1 Absents : 7 Pouvoir : 1 Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 69/2022</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt-deux</b>, le <b>14 juin</b> à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du bâtiment omnisports de la Semine, à Chêne-en-Semine sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation</b> : 08 juin 2022</p> <p><b>Présents</b> : Mesdames Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Alain LAMBERT, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Suppléants</b> : François SÈVE représenté par Marie-Françoise GALIMONT.</p> <p><b>Pouvoir</b> : Michel BOTTERI à Patrick CHAPEL.</p> <p><b>Absents</b> : Bernard THIBOUD, Frédérique AURELLE, Alain CAMP, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Gilles PILLOUX.</p> <p>Madame Marie-Christine GLANDUT est désignée secrétaire de séance.</p>	

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Ajout d'un membre de la commission intercommunale « Bâtiments – Services Techniques »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
Vu les statuts de la CC Usse et Rhône n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvés par arrêté interpréfectoral en date du 10 mars 2020,  
Vu la délibération n°CC 89/2020 du 23 juillet 2020 portant création des commissions thématiques intercommunales,  
Vu la délibération n°CC 148/2020 du 13 octobre 2020 portant composition des commissions thématiques intercommunales,

Considérant que les commissions thématiques intercommunales ont été créées par délibération du 23 juillet et que leur composition a été arrêtée le 13 octobre 2020.

Considérant qu'il convient d'ajouter un membre proposé par la Commune de Saint-Germain-sur-Rhône

Le Vice-président propose de modifier la commission thématique intercommunale « Bâtiments – Services Techniques » par le délégué dont le nom et la commission proposée figurent en annexe de la présente délibération.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** la modification à la composition des commissions intercommunales tel qu'annexé à la présente délibération

**NOTIFIE** cette délibération à l'ensemble des communes membres

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*